

Le domaine de la santé jugé prioritaire par la CDPQ

De tous les cas de discrimination vécus par les autochtones de l'Abitibi-Témiscamingue, ce sont ceux qui relèvent du domaine des soins de santé qui font sentir avec le plus d'urgence l'intervention de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ).

C'est l'opinion émise par un commissaire de cet organisme, Luc André, à l'issue de rencontres tenues mercredi et jeudi derniers, à Val d'Or, entre des représentants de la CDPQ et des autochtones de la région.

C'est suite à l'invitation lancée par le Grand Conseil des Algonquins qui voulait d'une part en savoir plus long sur la CDQ et d'autre part présenter à ce dernier organisme les doléances des autochtones de la région que M. André, seul commissaire autochtone à siéger sur la CDPQ, est venu à Val d'Or.

Dans une entrevue qu'il nous accordait jeudi dernier, M. André, un Montagnais, a indiqué que le CPDQ pourrait bien mettre sur pied une série d'audiences publiques sur cette question des soins de

santé, dossier jugé prioritaire par l'organisme sur lequel il siège.

M. André a précisé que le Grand Conseil des Algonquins étaient présentement à rédiger un dossier dénonçant la discrimination faite aux autochtones en matière de services médicaux, dossier qui sera déposé devant la CDPQ. Dans ce dossier, les Algonquins feront ressortir le caractère différent qui existe entre les soins médicaux offerts aux blancs et ceux donnés aux autochtones.

Un cas pour le moins sordide survenu récemment au Manitoba explique assez bien la discrimination faite aux autochtones en matière de santé; un chirurgien qui avait cousu des perles décoratives sur le corps d'une Indienne, probablement pour remonter le moral de sa cliente, a été acquitté! Le journal Nouvelles Indiennes, qui fait mention de cette affaire dans sa dernière édition, indique que le Tribunal s'est plus préoccupé de la réputation du médecin en cause que des droits de sa victime indienne.



Luc André, à l'extrême-droite, commissaire à la Commission des droits de la personne du Québec, était de passage à Val d'Or la semaine dernière pour y entendre des doléances des autochtones de la région en matière de discrimination. Sur cette photo, M. André est accompagné de Don Jackson, agent de probation auprès du ministère de la Justice du Québec, Noé Mitchell, de la radio communautaire du Lac Simon, Monik Sioui, du Centre d'entraide autochtone de Val d'Or, Ghyslaine Patry-Buisson, agent de liaison pour la Commission des droits de la personne en Abitibi-Témiscamingue, et Pierre Lepage, responsable du dossier des autochtones auprès de la même Commission.

(Photo: Echo-BRISSON)



Une trentaine d'autochtones de la région étaient à Val d'Or la semaine dernière pour y rencontrer Luc André, commissaire à la Commission des droits de la personne du Québec. Sur la photo, Alex Cheezo, conseiller au Lac Simon, Jules Picard, agent des Services sociaux à Senneterre, Louis Bordeleau, directeur exécutif du Centre d'entraide autochtone de Senneterre, et Richard Kistabish, président du Grand Conseil des Algonquins.

Le Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Nord-Ouest québécois (STENOQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP-FTQ) ont unifiés leurs voix. La semaine dernière, pour dénoncer à nouveau le budget Parizeau qui, par les coupures faites en éducation, affectera sensiblement les "conditions de travail du personnel en place et les services offerts aux étudiants et à la population".

En dénonçant les coupures de \$180 millions en éducation, les représentants syndicaux ont soutenu que cela engendrera des fermetures d'écoles, des fermetures d'options d'étude, une diminution des services aux étudiants et à la collectivité, une réduction du personnel de soutien et du personnel enseignant, une diminution du matériel pédagogique, une augmentation des classes à degrés multiples.

Dans le document présenté à la conférence de presse, jeudi dernier, les permanents syndicaux ont soutenu que plus de 150 enseignants de l'élémentaire-secondaire ne seront pas réengagés ou seront mis en disponibilité. Le nombre de professionnels non enseignants diminuera de 20 pour cent au moins. A l'Université, seulement 40 des 50 postes autorisés seront effectivement comblés, laissant un déficit de 10. Au Cégep, 14 professeurs mis en disponibilité viendront s'ajouter aux 15 qui l'étaient l'an dernier. Des coupures importantes sont aussi prévues à l'éducation des adultes.

Comme il est dit dans le document, "en plus de priver de nombreux salariés de leur travail, ces restrictions budgétaires ont aussi des effets néfastes sur les services éducatifs qui auraient besoin d'être améliorés plutôt que restreints dans une région éloignée comme la nôtre". Selon les syndiqués, "le Gouvernement a choisi de comprimer les dépenses publiques pour mieux supporter l'entreprise privée".

Ils réclament donc l'arrêt des fermetures d'écoles, une intégration plus rationnelle des enfants en difficulté d'apprentissage dans les classes régulières, la réduction du nombre de classes à degrés multiples, le développement accéléré de l'éducation aux adultes, des services normaux aux étudiants, une diminution du nombre d'élèves par groupe, un personnel de soutien suffisant.

Comme l'a souligné Réal Couture, président du STENOQ, les coupures budgétaires, "c'est loin d'être proportionnel avec les baisses de clientèle" contrairement à ce que déclare le ministre des Finances, Jacques Parizeau. Il a poursuivi en soulignant que "nous sommes d'accord avec une utilisation rationnelle des fonds publics mais, actuellement, c'est irréféchi".